

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT. -

DECRET N°100/ 058 DU 13 AVRIL 2026 PORTANT NOMINATION DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE BURUNDI BACKBONE SYSTEM, SOCIETE MIXTE « BBS S.M »

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

Vu le décret n°100/095 du 24 juillet 2025 portant Modification du Décret n°100/038 du 27 février 2020 portant Autorisation de l'Etat du Burundi à participer au Capital Social de la Société « Burundi Backbone System (BBS) », Société Concessionnaire de l'Exploitation de l'Infrastructure Nationale de Fibre Optique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n°100/055 du 09 avril 2026 portant Nomination du Directeur Général de la Société Burundi Backbone System, Société Mixte « BBS S.M » ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés Administrateurs représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Société Burundi Backbone System, Société Mixte « BBS S.M » :

- Madame Francine INARUKUNDO : Présidente ;
- Monsieur Diègue NIFASHA : Secrétaire ;
- Madame Jacqueline NIYUHIRE : Membre.

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

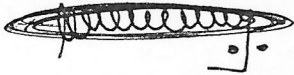
**Article 3 :** Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 13 avril 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

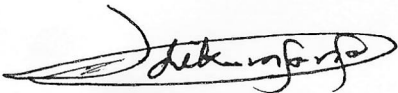
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE  
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.

